



Le SNJ apporte son soutien à Isabelle Kersimon, journaliste diffamée et cyberharcelée

Ce jeudi 3 octobre, la journaliste indépendante Isabelle Kersimon, autrice des *Mots de la haine, glossaire des mots de l'extrême droite*, espère voir sa réputation professionnelle rétablie par la 17^e chambre du tribunal de Paris, spécialisée dans les affaires de presse.

En février 2021, la journaliste cosignait sur le site « Slate » une enquête sur le Printemps Républicain mettant au jour les méthodes problématiques, notamment le cyberharcèlement, dont sont victimes ceux qui critiquent ou nuancent le discours de cette association créée en 2016 pour défendre une « laïcité de combat ».

La réponse du Printemps Républicain, publiée sur son site et diffusée dans sa newsletter, jugée diffamatoire par notre consœur, avait été abondamment relayée, notamment par des personnalités publiques de premier plan, prolongeant une énième campagne haineuse sur les réseaux sociaux à son encontre.

« La journaliste a notamment été accusée sur Twitter de violer la déontologie journalistique, de diffuser des thèses conspirationnistes, d'être raciste, alcoolique et de soutenir les islamistes », alertait le Conseil de l'Europe le 4 juin. Isabelle Kersimon n'a cessé depuis lors de subir personnellement les pratiques que son travail a mis en lumière.

Le SNJ sera présent à l'audience de ce procès, comme il l'est aux côtés de tous les journalistes victimes de violences en ligne. Face à ce fléau subi en premier lieu par les femmes journalistes indépendantes, le SNJ, première organisation de la profession, rappelle qu'il se tient prêt à accompagner tous les confrères et toutes les consœurs qui choisiront de saisir les tribunaux pour défendre la liberté d'informer.

Paris, le lundi 30 septembre 2024